

Givaudan

Politique des droits de l'homme

Janvier 2021



Givaudan

Notre engagement à respecter les droits de l'homme

Nous avons un objectif important : **des créations pour des vies plus heureuses et plus saines, avec l'amour de la nature. Imaginons-les ensemble.** Pour faire le bien autour de nous, nous devons être responsables de nos actions, et agir avec empathie et humilité, partout où nous sommes présents. L'impact de nos actions, de petite ou grande envergure, sur ceux qui nous entourent est très important pour nous. Cela couvre également les conséquences sur les droits de l'homme et la protection de toutes les personnes associées à notre société.



Notre engagement à respecter les droits de l'homme

Givaudan s'engage ouvertement à respecter les droits de l'homme, dont le droit du travail, comme indiqué dans les Principes du code de bonne conduite de notre Groupe¹. Cette politique des droits de l'homme répond aux besoins à la fois de nos partenaires et de notre activité propre afin de donner du fondement à cet engagement. Enfin, le respect des droits de l'homme est un guide essentiel pour de bonnes pratiques commerciales et pour mener à bien notre objectif. Un engagement à des normes éthiques élevées, ainsi que des relations avec nos employés, nos clients, nos fournisseurs et les communautés où nous intervenons, sous le signe de la transparence et de l'honnêteté, nous permettent d'agir avec civisme et responsabilité en tant que société.

Cette politique s'applique aux opérations directes de Givaudan, à nos entités, ainsi qu'aux sites que nous gérons. Nous souhaitons que nos fournisseurs s'engagent à respecter également ces droits de l'homme, dont le droit du travail, et nous les soutenons dans cette démarche. Ceci est précisé dans notre Politique d'approvisionnement responsable² dédiée, en tout point alignée sur cette politique.

Nous reconnaissons notre responsabilité à respecter les droits de l'homme, à endosser et à soutenir les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales de juin 2011 et la Déclaration tripartite des principes concernant les entreprises multinationales et la politique sociale de mars 2017.

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme, à agir avec une diligence raisonnable pour éviter de causer ou de contribuer à des violations des droits de l'homme, par le biais de nos activités, à éviter et à réagir à toute violation des droits de l'homme, qui serait associée à nos opérations, produits ou services dans le monde entier.

La définition des droits de l'homme correspond aux droits exprimés dans la Déclaration internationale des droits (dont la Déclaration universelle des droits de l'homme) et dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail. Lorsque nos principes et nos pratiques sont plus stricts que la législation en cours et sont conformes aux cadres des droits de l'homme en vigueur, nous suivons nos références internes supérieures.

Nos efforts pour respecter et promouvoir, le cas échéant, les droits de l'homme sont motivés par l'envie de respecter nos engagements à l'égard des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, et du Guide des droits de l'homme à destination des CEO du WBCSD, dont nous sommes signataires. Il s'agit également d'un élément de notre contribution aux Objectifs de développement durable, et particulièrement aux objectifs 2, 3, 5, 6, 8 et 17.



Objectif 2
Éradiquer la faim



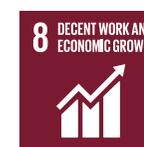
Objectif 3
Bonne Santé et Bien-Etre



Objectif 5
Égalité des Sexes



Objectif 6
Eau Propre et Assainissement



Objectif 8
Travail Décent et Croissance Économique



Objectif 17
Partenariat pour les objectifs

¹Nos principes de conduite : <https://www.givaudan.com/our-company/responsible-business/code-of-conduct>

²Notre politique d'approvisionnement responsable : <https://www.givaudan.com/files/giv-responsible-sourcing-policy.pdf>

Droits de l'homme

Points clés

Dans le cadre de notre engagement essentiel à l'égard des droits de l'homme décrits ci-dessus, Givaudan se concentre particulièrement sur les points suivants. Ils ont été identifiés dans le cadre de notre engagement permanent à l'égard de nos partenaires internes et externes.



Droit à un travail décent, à la santé et à la sécurité au travail

Nous nous alignons sur les principes du code de base de l'Ethical Trade Initiative's (ETI)³, et nous respectons et adhérons à la totalité de ces normes, y compris en ce qui concerne les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, les horaires de travail, les salaires et le temps de repos.

Nous payons des salaires décents conformes aux normes légales locales acceptables et au Code de base de l'ETI, et nous effectuons régulièrement des études de salaires dans les secteurs où nous sommes implantés. Nous ne demandons pas à nos employés de travailler en dehors du temps de travail légal acceptable et prévu par les normes de notre Industrie. Toute heure supplémentaire, dans les limites acceptables, sera purement volontaire et fera l'objet d'une rémunération spécifique. Nous permettons l'accès à des pauses régulières dédiées au repos, ainsi que suffisamment d'eau et d'installations sanitaires.

Nous avons à cœur de gérer les risques associés au travail dans des environnements industriels impliquant des produits chimiques dangereux⁴. Notre objectif chez Givaudan est d'éliminer les accidents et de permettre à chacun de rentrer chez soi en bonne santé, tous les jours. Nous reconnaissons que la santé mentale est un élément important de la santé et du bien-être en général, et celle-ci fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de nos efforts de santé et de sécurité.

Santé et sécurité des consommateurs

Le respect des droits de l'homme envers nos consommateurs représente un aspect essentiel de nos efforts, particulièrement en ce qui concerne la sécurité de nos produits et leur impact potentiel sur le droit à la santé. Nous nous engageons à vérifier que nos produits soient sûrs pour l'usage pour lequel ils ont été conçus, et qu'ils soient

conformes à la législation et à la réglementation en vigueur. En tant que Société de premier plan dans l'Industrie des parfums et des arômes, nous pouvons avoir aussi une influence bénéfique sur le bien-être des consommateurs, et notre objectif est de développer des produits qui favorisent un bien-être aligné avec notre raison d'être.

Égalité et non-discrimination

Chez Givaudan, l'égalité est au cœur de notre organisation et nous nous engageons pleinement à respecter ce principe en composant des équipes et des environnements de travail équilibrés, divers et inclusifs. Nous sommes convaincus que l'égalité et la diversité favorisent l'innovation et créent des connexions plus étroites avec nos employés, nos clients et nos partenaires. En particulier, nous nous concentrons sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et nous pensons qu'il est essentiel de renforcer la place des femmes pour respecter les droits de l'homme, parvenir à une croissance économique équitable et promouvoir le développement social.

Nous nous engageons sans réserve pour l'égalité des salaires à travail égal. Au-delà de nos actions directes, nous explorons et nous nous engageons avec notre chaîne d'approvisionnements, à promouvoir l'égalité des opportunités et renforcer la place des femmes, grâce à nos différents programmes d'entreprise.

Nous nous engageons à respecter sans réserve le droit de vivre sans discrimination et l'assurance d'une égalité d'opportunité pour la réussite de tous, sans distinction de genre ni d'origine. Nous recrutons, embauchons et favorisons les employés uniquement en fonction de leurs qualifications et de leur expertise nécessaire à l'exécution de nos activités, sans distinction d'origine ethnique, de couleur de peau, d'âge, de sexe, de pays, de religion, d'orientation sexuelle ou de toute autre catégorie n'ayant pas d'influence sur la performance, et nous demandons à nos fournisseurs d'en faire autant.

³ Notre déclaration de positionnement pour la responsabilité sociale : <https://www.givaudan.com/files/giv-ps-social-responsibility.pdf>

⁴ Notre politique de santé et de sécurité : <https://www.givaudan.com/files/giv-ps-environment-health-safety.pdf>

Liberté d'association et de syndicalisation

Nous respectons le droit de chaque personne à s'associer et à se syndiquer. Notre objectif est de favoriser un environnement dans lequel l'employeur et l'employé comprennent les difficultés de l'autre et collaborent pour y remédier, particulièrement dans la mesure où notre main-d'œuvre intervient sur un marché international et doit être capable de s'adapter à une évolution rapide. Pour cela, un dialogue authentique avec des représentants du personnel librement choisis est essentiel.

Pas de travail d'enfants

Nous ne recourons pas et nous ne tolérons aucune forme d'exploitation d'enfants. Nous n'employons pas d'enfants, tant qu'ils n'ont pas terminé leur éducation obligatoire et, en aucun cas, avant l'âge de 15 ans. Cela s'applique aux emplois chez Givaudan et nous avons les mêmes attentes à l'égard des partenaires et des fournisseurs avec lesquels nous collaborons. Lorsque nous constatons la présence de jeunes travailleurs impliqués dans des activités commerciales, mais qui ne correspondent pas légalement aux critères de travail d'enfants, nous favorisons la formation et l'éducation de nos partenaires pour nous assurer que les droits des jeunes travailleurs à l'éducation sont respectés.

Pas de travail forcé, pas de travail obligatoire ni de trafic d'êtres humains

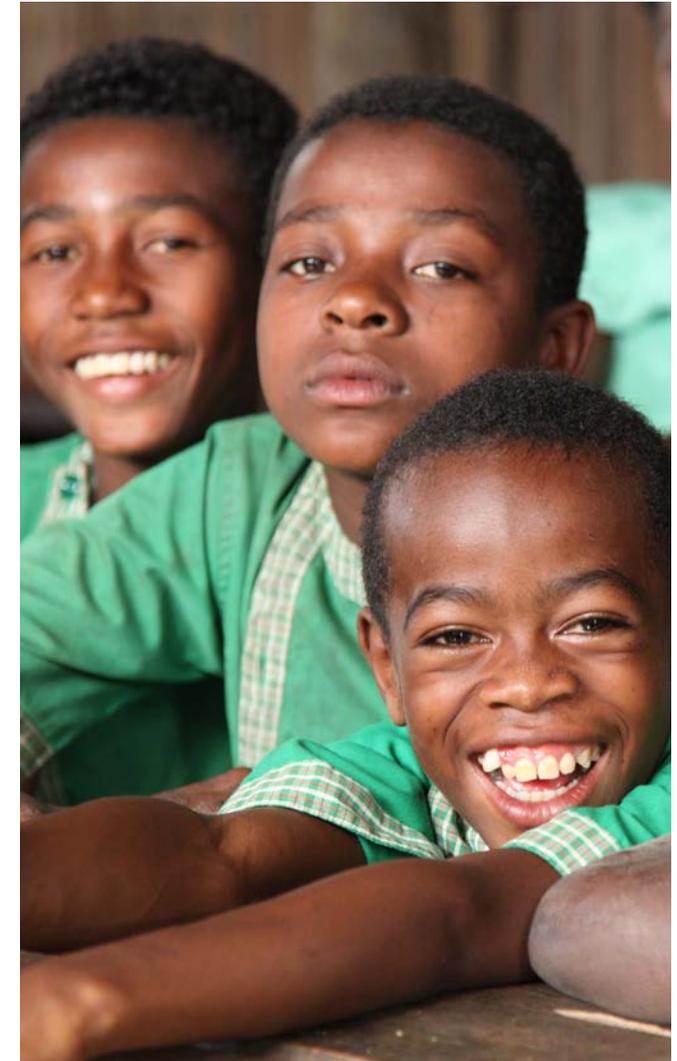
Toutes les formes de travail forcé et obligatoire sont contraires à nos principes. Nous ne pratiquons pas et ne tolérons aucune forme d'exploitation, ou de travail forcé ou obligatoire, dont le travail en prison, le travail en servitude, le travail d'asservissement pour dettes, le travail d'esclavage, ni de trafic d'êtres humains et nous avons les mêmes attentes à l'égard de nos fournisseurs.

Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et droit foncier

Nous sommes convaincus que la terre représente une source d'identité et de culture, ainsi qu'une ressource économique importante. Nous respectons les droits et les titres de propriété et de ressources foncières de toute personne et de tout groupe, dont les personnes indigènes ou les communautés locales, ainsi que les droits culturels, le droit à la détermination autonome et le droit à la non-discrimination. En conséquence, nous ne pratiquons aucune forme d'accaparement de terres, d'eau, de forêts ou de ressources minérales, car cela correspond pour nous à une violation systémique des droits de l'homme. Lors de toute négociation concernant une propriété ou une ressource foncière de ces personnes ou groupes, y compris leur utilisation et leur vente, nous respectons les principes de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), la transparence du contrat et la divulgation d'informations pertinentes.

Droits des communautés où nous sommes présents

Nous respectons les droits de l'homme pour les membres des communautés impactés par nos activités et nous reconnaissons que les groupes vulnérables et marginalisés méritent une attention particulière. Nous cherchons à en identifier les conséquences néfastes sur les droits de l'homme et à prendre des mesures appropriées pour les éviter, les réduire et/ou les compenser. Nous nous engageons régulièrement et systématiquement auprès de nos communautés, par un dialogue avec nos partenaires, afin de mieux comprendre leurs besoins. Grâce à notre engagement auprès des communautés et à nos différents programmes⁵, nous nous engageons également à avoir un impact positif sur le respect des droits de l'homme pour les membres des communautés où nous intervenons.



⁵Nos efforts pour la communauté : <http://www.givaudan-foundation.org/>

Notre parcours de mise en œuvre

Diligence raisonnable et engagement des partenaires

Pour mettre en œuvre cette politique, nous essayons en permanence d'identifier les conséquences néfastes sur les droits de l'homme. Pour les éviter et y remédier, nous suivons constamment l'efficacité de nos mesures et nous publions des rapports réguliers sur nos résultats.

Nous sommes conscients que nous empruntons un chemin d'amélioration continue. L'environnement dans lequel nous évoluons connaît des changements perpétuels, et nous devons en conséquence y adapter notre réponse. Nous reconnaissons également que les droits de l'homme ne sont pas un sujet que nous pouvons gérer seuls. Nous collaborons avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, nos employés, nos fournisseurs, nos clients, nos communautés et tous les autres partenaires concernés. L'objectif de notre Politique d'approvisionnement responsable est de s'assurer que nos fournisseurs en respectent les principes.

Nous mettons en œuvre un programme pour les droits de l'homme à l'échelle de notre Groupe. Il couvrira les évaluations de ces droits et les mesures pour identifier et intervenir auprès des populations vulnérables et marginalisées, dans le cadre de notre dialogue avec les parties prenantes.

Recours en cas de violation de cette politique

Nous ne tolérons aucune forme de violation des droits de l'homme et nous appliquons des mécanismes de direction, de réclamation et de réhabilitation pour nous assurer du respect de nos principes et de nos engagements.

Nous proposons plusieurs mécanismes afin de signaler les infractions. Les employés peuvent signaler des manquements associés à cette politique en toute confidentialité auprès d'un Local Compliance Officer, du Corporate Compliance Officer ou du Département juridique, ou en contactant notre assistance téléphonique interne dédiée à la Compliance. Les tiers peuvent signaler des problèmes en toute confidentialité auprès du Head of Group Ethics and Compliance par courriel, à l'adresse suivante : global.compliance@givaudan.com.

Tous les problèmes seront gérés de façon confidentielle, conformément aux besoins d'enquête de la part de Givaudan, dans le strict respect des exigences légales et en coopération avec les autorités d'application de la loi, le cas échéant. Givaudan ne tolère aucune forme de représailles contre toute personne de bonne foi recherchant un conseil ou signalant une mauvaise conduite.

Gouvernance

La responsabilité de la mise en œuvre de notre engagement à l'égard de chaque sujet relatif aux droits de l'homme est gérée en interne par les différentes directions. La responsabilité globale du respect de nos engagements pour les droits de l'homme revient au Chief Executive Officer, soutenu par le Comité exécutif.

Cette structure de gouvernance étendue pour la gestion des droits de l'homme garantit que chaque membre de notre entreprise comprend ses responsabilités et apporte sa contribution au respect des droits de l'homme.



Calvin Grieder
Président



Gilles Andrier
Directeur général